

PROJET TRANSVERSAL  
MIGRATIONS ET RELATIONS INTERNATIONALES

---

Compte rendu du quatrième séminaire\*  
“**Migrations patterns and policies in the new member States since the EU enlargement: the case of the Czech Republic**”  
par **Dusan DRBOHLAV** de l'Université Charles de Prague, République Tchèque.  
4 novembre 2005

**Dusan DRBOHLAV** était invité par Anne de Tinguy à s'exprimer sur la situation migratoire et la politique migratoire de la République Tchèque depuis l'entrée dans l'Union Européenne. Son exposé a été discuté par **Mirjana MORKVASIC**, chercheur au CNRS (LASP).

Géographe de formation et spécialiste des migrations, **Dusan DRBOHLAV** enseigne au Département de géographie humaine et de développement régional de la Faculté des Sciences de l'Université Charles de Prague. Il a publié plusieurs articles sur les migrations et les immigrés en République Tchèque (voir par exemple « Immigration and the Czech Republic with Special Focus on the Foreign Labor Force », *International Migration Review*, printemps 2003, vol. 37, n°1, pp. 194-224) et, en collaboration avec d'autres chercheurs, plusieurs rapports pour l'Union Européenne et l'Organisation Internationale des Migrations.

Il a récemment travaillé avec le *Migration Policy Group* ([www.migpolgroup.com](http://www.migpolgroup.com)) dans le cadre d'un projet de recherche « European Migration Dialogue », dirigé par Jan Niessen, Yongmi Schibel et Cressida Thompson.

---

\* Ce compte rendu a été rédigé par Céline Marangé, doctorante à l'IEP de Paris rattachée au CERI.



DRBOHLAV Dusan, HORAKOVA Milada, JANSKA Eva, *Current Immigration Debates in Europe. A Publication of the European Migration Dialogue. Czech Republic*, MPG/Bruxelles, septembre 2005 – Le rapport est disponible à l'adresse suivante :

[www.migpolgroup.com/multiattachments/2961/DocumentName/EMD\\_Czech\\_2005.pdf](http://www.migpolgroup.com/multiattachments/2961/DocumentName/EMD_Czech_2005.pdf)

Sont présentées en annexes (pp. 22-26) les principes de bases de la politique d'immigration de la République Tchèque, établis en 2003 ; les principes du concept d'intégration des étrangers, adoptés en juillet 1999 ; les articles 97 et 98 de la loi sur l'emploi de 2004 qui définissent les catégories d'étrangers dispensés du permis de travail.

Par ailleurs, il vient de codiriger une enquête sociologique sur l'intégration des enfants d'immigrés dans plusieurs pays d'Europe Centrale.

DRBOHLAV Dusan, CERNIK Jan, DZUROVA Dagmar, « Country Report on the Czech Republic », International Organization for Migration, *Dimensions of Integration: Migrant Youth in Central European Countries*, Viennes, 2005, pp. 51-99 – Se reporter à l'adresse suivante :

[http://aa.ecn.cz/img\\_upload/9e9f2072be82f3d69e3265f41fe9f28e/MigrantYouth\\_Czech.pdf](http://aa.ecn.cz/img_upload/9e9f2072be82f3d69e3265f41fe9f28e/MigrantYouth_Czech.pdf)

### **Résumé de l'intervention de Dusan Drbohlav**

Dusan Drbohlav s'est d'abord attaché à décrire l'évolution de la situation migratoire en République Tchèque depuis quinze ans. Il a ensuite montré l'importance de la coopération européenne dans la définition de la politique d'immigration de son pays et discuté la réussite des initiatives prises depuis quelques années par les pouvoirs publics tchèques pour attirer des migrants qualifiés et mieux sélectionner les migrants temporaires. Enfin, il a présenté les résultats de deux enquêtes sociologiques conduites en Tchéquie auprès d'immigrés de différentes origines.

## 1) La migration en République Tchèque: un état des lieux.

### *Un pays d'immigration et de transit.*

Suite à l'effondrement des régimes communistes en Europe de l'Est, la République Tchèque est devenue un pays d'immigration et de transit. Elle compte aujourd'hui 254000 immigrés en situation régulière et, selon des estimations, environ 200000 immigrés clandestins. De plus, elle est traversée par environ cent mille migrants par an. Pour la plupart, ils sont d'origine indienne et chinoise et sont en route vers les pays d'Europe occidentale.

Nombre d'étrangers en République Tchèque au 31 décembre 2004	
<u>en situation régulière</u> : 254294	contre 104352 en 1994
Nombre d'actifs : 173203	contre 90730 en 1994
Ayant un permis de travail: 34397	contre 32871 en 1994
Ayant une licence de commerce : 65219	contre 18650 en 1994
Citoyens de l'UE et de l'EFTA <sup>1</sup> : 72840	
<u>en situation irrégulière</u> : entre 170000 et 200000 immigrés clandestins.	

Parmi les immigrés en situation régulière, on compte une majorité d'Ukrainiens (78263), 47352 Slovaques, 34179 Vietnamiens, 16265 Polonais, 14743 Russes, 5772 Allemands, 4447 Bulgares et 4085 Moldaves. Ces immigrés n'ont pas tous le même statut juridique. Ainsi, 60% des travailleurs immigrés en situation régulière sont des migrants temporaires. Concernant les immigrés clandestins, l'actuel gouvernement et les principaux partis politiques excluent toute idée de régularisation.

Pour résumé, on peut dire que la République Tchèque connaît aujourd'hui une situation migratoire similaire à celle des pays occidentaux, caractérisée avant tout par une forte pression migratoire. Beaucoup de migrants clandestins tentent de s'installer en République Tchèque. Le marché du travail est segmenté ; les migrants occupent des niches au sein du marché du travail et sont installés dans les zones urbaines ou frontalières du pays.

<sup>1</sup> Union Européenne et European Free Trade Association

### ***Emigration et mobilité des Tchèques en baisse.***

La République Tchèque est aussi, dans une plus faible mesure, un pays d'émigration. Cependant, le nombre des départs est en net reflux depuis plusieurs années, les Tchèques ayant beaucoup plus d'opportunités d'ascension sociale dans leur pays qu'il y a dix ans. Suivant diverses estimations, il y avait en 2003 entre 30 000 et 40 000 Tchèques expatriés, la plupart étant installés dans les pays d'Europe occidentale, principalement en Grande Bretagne où ils sont 15000, au Canada et aux Etats Unis. Quant aux mouvements pendulaires le long des frontières autrichienne et allemande, ils ont considérablement diminué depuis quinze ans. Ils concernent aujourd'hui moins de 10000 personnes contre 50000 au début des années 1990.

### **2) Les conséquences de l'élargissement à l'Est de l'Union Européenne.**

A la chute du mur de Berlin, la jeune République Tchèque n'avait pratiquement aucune expérience en matière d'accueil et d'intégration des migrants. Si la Tchécoslovaquie comptait, au milieu des années 1980, soixante mille travailleurs immigrés d'origine cubaine, vietnamienne, angolaise et polonaise, il n'avait jamais été question de les intégrer à la société tchèque. Ces travailleurs étaient des migrants temporaires qui travaillaient en République Tchèque dans le cadre de programmes d'échange de main d'oeuvre entre les pays du CAEM (URSS, pays d'Europe de l'Est, Cuba, Mongolie et Vietnam), à laquelle certains satellites soviétiques dans le Tiers Monde, tel l'Angola, prenaient également part. Les migrants n'étaient pas libres de leurs mouvements et n'avaient que des contacts limités avec la population locale.

### ***Un rôle de conseil dans la définition d'un modèle d'intégration.***

Au début des années 1990, le gouvernement tchèque, confronté à des flux migratoires jusqu'alors inconnus, a cherché à définir une politique migratoire qui se donnait entre autres pour objectif de favoriser l'intégration des immigrés. Ce faisant, il s'est inspiré des expériences allemande et autrichienne et, dans une moindre mesure, des expériences hollandaise et française. Le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne, qui a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur

tchèque et les commissions bilatérales pendant les négociations d'adhésion à l'Union Européenne, ont également eu une influence déterminante.

### ***Le processus d'harmonisation***

La perspective de l'entrée de la République Tchèque dans l'Union Européenne a donné lieu à un processus d'harmonisation et d'aménagement de la législation tchèque. Avant l'élargissement, le gouvernement tchèque, qui souhaitait satisfaire aux exigences de l'Union Européenne, choisissait en général les options les plus restrictives en matière migratoire. Depuis l'élargissement, il tend, à l'instigation de l'Union Européenne, à assouplir sa politique migratoire. Ainsi, la loi n°326 de 1999 sur le séjour des étrangers en République Tchèque a t-elle été amendée afin d'intégrer les dispositions prévues par deux directives européennes: l'une, du 22 septembre 2003, sur le regroupement familial, l'autre, du 25 novembre 2003, sur les droits des résidents permanents, prévoyant notamment d'autoriser les étrangers à demander leur naturalisation seulement cinq ans après leur arrivée, au lieu de dix ans auparavant. En revanche, l'entrée dans l'Union s'est traduite par un renforcement de la législation sur le commerce et un durcissement des conditions d'attribution des licences commerciales.

### **3) Les trois orientations majeures de la nouvelle politique migratoire tchèque.**

#### ***Communautarisme***

Les positions du gouvernement tchèque sur l'immigration ont évolué de façon significative depuis le début des années 1990. Les pouvoirs publics cherchent aujourd'hui à traiter chaque communauté ethnique en fonction de ses spécificités, et non plus de façon indifférenciée. L'idée de multiculturalisme, qui dominait les débats sur l'immigration il y a quinze ans, a été supplantée par une vision plus communautariste des rapports entre l'Etat et les immigrés. Les immigrés sont de plus en plus considérés comme un vecteur de croissance économique et un atout pour le pays, et non plus comme un handicap ou un problème. En témoignent les politiques d'accueil et de sélection des migrants mises en place ces dernières années.

### ***Brain drain et protection du marché du travail***

Ainsi, les principaux projets de loi adoptés depuis le début des années 2000 en matière d'immigration, visent à stimuler la migration temporaire et le *brain drain*. Les textes de loi réglementant la migration temporaire ont été assouplis de façon à attirer plus de migrants et à limiter l'immigration clandestine. La migration temporaire est gérée par des centres de recrutement publics qui sont chargés d'évaluer les besoins économiques et migratoires de leur région et de délivrer des permis de travail aux migrants. Des agences privées sont aussi habilitées à organiser le recrutement de travailleurs immigrés à l'étranger. Les agences publiques ont pour consigne de recruter en priorité des ouvriers non qualifiés pour des postes non pourvus par des Tchèques.

### ***Immigration sélective***

Les pouvoirs publics tchèques ont aussi mis en place un projet pilote de sélection de travailleurs étrangers qualifiés. Le premier projet visait les ressortissants du Kazakhstan, de Croatie et de Bulgarie, puis, depuis octobre 2004, les Bielorusses et les Moldaves, ainsi que les étudiants étrangers diplômés des universités tchèques. Cette politique n'a pas remporté le succès escompté. Le gouvernement tchèque a encore assoupli les conditions d'accès et ouvert le projet à de nouveaux pays: la Serbie et Monténégro au 1er juillet 2005, l'Ukraine en janvier 2006. Les quotas ont été relevés: 1000 candidats dont 600 sélectionnés à l'intérieur du pays et 400 à l'extérieur. Enfin, un site internet permet une meilleure diffusion de l'information auprès des employeurs tchèques. Cette initiative qui est la seule mesure d'importance prise par le Parti Social Démocrate dans le domaine de l'immigration depuis son accession au pouvoir en 1998, a été timide dans sa conception et ses effets. Elle ne fait pas l'objet d'un consensus dans la classe politique tchèque. Le Parti Démocratique Civique est opposé à tout recrutement actif de migrants; il est favorable à une politique plus restrictive en matière d'immigration, répondant uniquement aux besoins immédiats du marché du travail.

#### **4) Enquêtes sociologiques sur l'intégration des immigrés en République Tchèque.**

D. Drbohlav a conduit deux enquêtes sociologiques à la fois qualitatives et quantitatives : l'une concerne les immigrés vietnamiens, ukrainiens et arméniens en 2003 ; l'autre porte sur la réussite scolaire des enfants d'immigrés post-soviétiques, chinois et vietnamiens. Ces enquêtes, commandées par les pouvoirs publics (le Ministère du Travail et des Affaires sociales tchèque) et menées par le bureau de l'Organisation Internationale des Migrations de Pragues et la Faculté des Sciences de l'Université Charles de Pragues, avaient pour objectif de collecter un ensemble d'informations sur les migrants et les migrations et d'évaluer le niveau d'intégration sociale des migrants.

##### ***Résultats de la 1ère enquête: trois types d'intégration.***

L'enquête fait apparaître des différences significatives entre les groupes de migrants, tant au niveau des formes de migration que des processus d'adaptation. Ces différences seraient liées à une combinaison de facteurs tels que l'héritage historique, la distance culturelle et géographique avec le pays de départ, la situation socioéconomique des migrants et leur origine ethnique.

Les Ukrainiens en situation régulière en République Tchèque sont 62 282, soit 25,9% des immigrés. Leur situation juridique est généralement précaire. 11 294 disposent d'un permis de séjour. Les 50 988 autres disposent d'un visa de trois mois. Seuls 22 489 ont un permis de travail et 18 752 une autorisation de commerce. Les immigrés ukrainiens sont souvent pauvres, bien formés et sous-employés par rapport à leur niveau de qualification. Ils se considèrent comme des migrants temporaires et ne cherchent pas à s'intégrer à la société tchèque. Ainsi, par exemple, seulement 52% des personnes interrogées d'origine ukrainienne étaient accompagnés de leurs enfants, contre 90 % des Vietnamiens et des Arméniens. Enfin, les migrants ukrainiens en République Tchèque favorisent l'arrivée de nouveaux migrants et le développement de liens transnationaux avec leur pays d'origine.

Les Vietnamiens sont près de 29 000, ce qui représente 12,1% des immigrés en situation régulière. Leur situation juridique est stable: plus de la moitié d'entre eux

disposent d'un titre de séjour et 20 964 d'une licence commerciale. Assez aisés, ils s'adonnent en général au petit commerce de vêtements ou de produits électroménagers. Ils sont disséminés sur l'ensemble du territoire, où ils vivent en communauté.

Les Arméniens sont un peu plus de mille en République Tchèque, soit 0,4% de la population immigrée en situation régulière. La moitié d'entre eux disposent d'un titre de séjour; les autres ont un visa de trois mois. 199 ont un permis de travail et 333 une autorisation de commerce. Les Arméniens, peu nombreux, sont enclins à s'assimiler à la population tchèque. 90% des personnes d'origine arménienne interrogées ont déclaré vouloir s'installer définitivement en Tchéquie et n'éprouver aucun problème à s'intégrer.

### ***Résultats de la 2<sup>ème</sup> enquête : intégration réussie des enfants d'immigrés.***

La deuxième enquête visait à évaluer le niveau d'intégration et la réussite scolaire des enfants d'immigrés scolarisés dans le primaire et le secondaire. Deux groupes avaient été isolés : les enfants d'immigrés post-soviétiques (ukrainiens, russes, arméniens...), d'une part, chinois et vietnamiens, d'autre part. L'enquête montre que les enfants d'immigrés ont des résultats scolaires tout à fait satisfaisants. Les enfants de parents « post-soviétiques », dont le niveau d'éducation est en général élevé, ont des résultats aussi bons que les enfants tchèques et leur ancrage dans la société tchèque est solide. Les enfants d'immigrés vietnamiens et chinois sont sérieux et assidus, mais rencontrent plus de difficultés d'expression et d'intégration.

## **II. Discussion de Mirjana MOROKVASIC, discutante (CNRS-LASP)**

\* Beaucoup de pays de l'Europe des Quinze craignaient un afflux d'immigrés venus des pays entrant dans l'Union Européenne avant l'élargissement de l'Union Européenne et ont pris des mesures destinés à prévenir ces flux éventuels. Les seuls pays à ne pas avoir mis en place de barrières sont la Grande Bretagne, l'Irlande et la Suède. L'exemple de la République Tchèque montre que ces peurs étaient tout à fait infondées.

\* Il est vain de vouloir faire de l'Union Européenne une forteresse. La « politique des frontières fermées » pratiquée par les pays de l'Union Européenne est en contradiction avec le besoin que ces pays ont de recourir à l'immigration de travail, du fait de leur situation démographique et des particularités de leur marché du travail. A cet égard, la République Tchèque ne fait pas exception.

### **III. Questions et discussion**

#### **Pourquoi la structure sociale et démographique des immigrés ukrainiens n'a-t-elle pas évolué depuis dix ans ? (Anne de Tinguy)**

Dusan Drbohlav : Les Ukrainiens n'ont pas pour projet de s'installer en République Tchèque. Ce sont des migrants temporaires qui viennent gagner de l'argent, puis s'en retournent chez eux, où leur famille les attend. Ils ne s'intéressent pas à la vie politique tchèque et ne cherchent pas à investir en République Tchèque.

#### **Question sur les raisons de la faible mobilité des Tchèques. (Anne de Tinguy)**

D. D. : Cette attitude est très liée à des questions immobilières. La moitié des Tchèques possèdent une maison familiale construite pendant la période communiste. Construire une maison prenait alors dix ans et demandait un effort et un investissement financier considérables. Pour cette raison, les Tchèques sont très attachés à leur maison, qui est un peu leur château, et n'envisagent pas de la quitter. De plus, le pays a su maintenir un niveau de vie décent, même s'il a connu une petite chute au début des années 1990. Beaucoup de Polonais ont quitté leur pays suite aux difficultés économiques que la Pologne a rencontrées dans les années 1990.

#### **Prospective sur l'évolution de la situation migratoire en Tchéquie dans les dix ans à venir. (Catherine de Wenden)**

D. D. : Il y aura certainement des changements. Selon toute vraisemblance, ces changements seront minimes, à moins que la situation en Ukraine continue de se détériorer et incite de plus en plus d'Ukrainiens à émigrer. Les pays d'Europe centrale, comme la République Tchèque, l'Autriche et la Hongrie, ont développé un modèle migratoire différent de celui des pays du Sud de l'Europe et de la France, dont la population immigrée est majoritairement issue des pays d'Afrique, ou de celui de la

Grande Bretagne dont les populations immigrées sont, en général, issues du Commonwealth. La République Tchèque continuera certainement d'accueillir des Européens de l'Est, des Vietnamiens et des Chinois. L'évolution de la situation migratoire dépendra également de la capacité de l'Europe à harmoniser leurs politiques en matière d'accueil et d'asile des étrangers, de naturalisation des immigrés et de régularisation des étrangers en situation irrégulière.

**Remarque sur les causes de l'absence d'organisation des groupes de migrants**

(Catherine de Wenden)

L'absence d'institutionnalisation des communautés d'immigrés présentes en République Tchèque est sans doute à mettre en relation avec l'absence de tradition de vie démocratique et d'engagement civique dans les pays dont les immigrés pris en compte par l'enquête sont issus.

**Question sur la date d'arrivée des trois groupes d'immigrés pris en considération dans l'étude.** (Riva Kastoryano)

D. D. : Les Vietnamiens sont arrivés dans les années 1980. Les Ukrainiens et les Arméniens ont commencé à arriver suite à l'effondrement de l'Union Soviétique.